



GARDE CHAMPETRE CHEF

(1^{er} grade : accès par recrutement concours)

GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL

(2^{ème} grade : accès par avancement de grade)

Fonctions :

- Assurer les missions en matière de police rurale
- Exécuter les directives que donne le Maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police

[En savoir +](#)

GARDE CHAMPETRE CHEF (Echelle C2)

→ Accès : **CONCOURS**

- Concours : externe et interne

[En savoir +](#)

- Formation obligatoire

[En savoir +](#)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indice brut	368	371	376	387	396	404	416	430	446	461	473	486
Indice majoré	367	369	370	373	374	376	377	385	397	409	417	425
Durée de carrière : 20 ans	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans	-

GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL

→ Accès : **AVANCEMENT DE GRADE**

Conditions d'avancement :

Avoir atteint le **6ème échelon** du grade de *garde champêtre chef* et

Justifier d'au moins **4 ans de services effectifs** dans le *grade de garde champêtre chef* ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indice brut	390	407	425	445	469	487	501	526	566	597
Indice majoré	373	376	382	396	415	426	437	456	484	508
Durée à accomplir : 23 ans 6 mois	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans 6 mois	3 ans	4 ans	4 ans	-

Pour estimer votre traitement de base brut, hors régime indemnitaire, multipliez l'indice majoré par la valeur du point.

À titre indicatif, la valeur du point est égale à **4.92 € à compter du 1er juillet 2023.**